Envoyé en préfecture le 16/03/2023 Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le

ID: 015-211500491-20230312-12032023_01-DE

EXTRAIT

CHEYLADE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 12/03/2023 01

Conseillers en exercice: 10
Présents: 0
Absents: 0
Votants: 0

L'an deux mille vingt trois

le: 12 Mars

le Conseil Municipal de Cheylade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RAYNAL

Christophe.

Date de convocation: 01 Mars 2023

OBJET: Cession par la commune d'une partie du domaine public au devant de leur habitation d'une parcelle ZB 117 à Madame Camille DELCHER.

<u>Etaient présents</u>: MM. RAYNAL Christophe. MARONNE Pierre, MONTMALIER Thierry, DOUHET Aurélie, LIADOUZE Pierre, LAVERGNE Claude, CHALVIGNAC Mélanie,

PISSAVY Thomas, CHALVIGNAC Mélanie **Absent(s) excusé(s) :** RODDE Jean-Yves

Absent(s):,

Secrétaire de séance : AMADIEU Maryse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame DELCHER Camille, propriétaire au Caire commune de Cheylade, d'acquérir une partie du domaine public se situant au-devant de leur maison d'habitation cadastrée ZB 117 Cette cession nécessitant une enquête préalable, demande l'autorisation du Conseil Municipal d'enclencher la procédure de cession à Madame DELCHER de l'assiette du domaine public devant la parcelle ZB. 117

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, constatant l'inutilité pour la commune de cette parcelle et l'avantage que procure cette cession à Madame DELCHER, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de l'enquête avec nomination d'un commissaire enquêteur.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Certifie exécutoire

reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié

le:

Christophe RAYNAL Le Maire.

REF. Canta

Envoyé en préfecture le 16/03/2023 Reçu en préfecture le 16/03/2023 Affiché le

ID: 015-211500491-20230312-12032023_01-DE